

Tarif horaire TTC ménage/repassage au 1er aout 2022



Services de ménage/repassage	Zone A			Option ménage Bio			Zone B (tarif TTC)			Option ménage Bio		
	Tarif HT	TVA 10%	Tarif TTC	Tarif HT	TVA 10%	Tarif TTC	Tarif HT	TVA 10%	Tarif TTC	Tarif HT	TVA 10%	Tarif TTC
Demande ponctuelle	29,55	2,95	32,50 €	0,45 €/heure	0,05 €	0,50 €/heure	30,45 €	3,05	33,50 €	0,45 €/heure	0,05 €	0,50 €/heure
Soit après réduction d'impôts			16,25 €						16,75			
Demande régulière												
De 1 à 2h30 /semaine	23,05	2,3	25,35 €	0,45 €/heure	0,05 €	0,50 €/heure	23,95 €	2,4	26,35 €	0,45 €/heure	0,05 €	0,50 €/heure
Soit après réduction d'impôts			12,68 €						13,18			
De 3 à 5h30/semaine	22,14	2,21	24,35 €			gratuite	23,05 €	2,3	25,35 €			gratuite
Soit après réduction d'impôts			12,18 €						12,68			
Au-delà de 6 h/semaine	21,23	2,12	23,35 €			gratuite	22,14 €	2,21	24,35 €			gratuite
Soit après réduction d'impôts			11,68 €						12,18			

Devis gratuit sur simple demande

Conditions :

La tarification ponctuelle s'applique à toute demande d'un mois maximum (quel que soit le nombre d'interventions)

La zone A concerne Dijon et Besançon et les communes situées dans un périmètre de 15 kms (base Via Michelin)

La zone B concerne les autres communes. Aucun frais d'éloignement n'est appliqué.

Des frais de gestion, payables à la souscription, s'appliquent aux demandes régulières.

Ils sont de 55 € TTC (soit 50 € HT, TVA 5 €) la première année ou 35 € TTC (soit 3,82 HT, TVA 3,18 €) si paiement par prélèvement et de 45 € TTC (soit 40,90 € HT, TVA 4,1 €) les années suivantes ou 25 € TTC (soit 22,73 € HT, TVA 2,27 €) si paiement par prélèvement

Aucun frais supplémentaires pour les paiements par chèques, prélèvements, CESU préfinancés